

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.57/06.21

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation des logements du Clairval
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Délibération n°: D.57/06.21

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation des logements du Clairval
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur BELGHACHEM rappelle que par délibération n°D.99/09.18 du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la garantie à hauteur de 100 %, par la Ville de Lillebonne, de prêts d'un montant total de 16 796 607 euros, souscrits par la société LOGEO Seine Estuaire (*aujourd'hui dénommée « LOGEO Seine »*) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'opération de réhabilitation thermique de 608 logements, situés au Clairval.

A ce jour, trois emprunts ont été réalisés pour un montant total de 16 359 528 euros, à savoir :

- un prêt de HAUT DE BILAN BONIFIE de 1 812 000 euros sur un montant total de 3 624 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Caisses des Dépôts et garanti à hauteur de 50 % (accord de la garantie de la Ville de Lillebonne par délibération n°D.145/12.18 en date du 13 décembre 2018 – contrat de prêt n°81398).
- un prêt de 5 491 528 euros souscrit auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et garanti à hauteur de 100 % (accord de la garantie de la Ville de Lillebonne à LOGEO Seine Estuaire par délibération n°D.97/09.19 en date du 26 septembre 2019 – contrat de prêt n°MX1557365INT-LOGEOSE),
- un prêt ECOPRET de 9 056 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti à hauteur de 100 % (accord de la garantie de la Ville de Lillebonne à LOGEO Seine Estuaire par délibération n°D.96/06.19 en date du 26 septembre 2019 – contrat de prêt n°99709),

Après le déploiement de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour anticiper les conséquences de la crise sanitaire, la Banque des Territoires et Action Logement ont mis à disposition, fin octobre 2020, une enveloppe de prêts de haut bilan-Covid estimée à 400 M€ en faveur des opérations de construction et de réhabilitation impactées par la crise sanitaire ; lesdites opérations devant avoir subi des retards ou des arrêts dus à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Il apparaît que l'opération de réhabilitation entreprise au Clairval par LOGEO Seine réunit les critères pour ouvrir droit à cette ligne de prêt. C'est ainsi que par courrier du 10 mai 2021, la société LOGEO Seine a fait savoir à la Ville de Lillebonne qu'elle avait procédé du dépôt d'un dossier de demande de prêt complémentaire d'un montant de 1 216 000 euros, afin de financer les surcoûts de chantier liés à la mise en place des mesures spécifiques réalisées dans le but de protéger et préserver la santé des intervenants sur le chantier ainsi que ceux résultant des retards de livraison imputables à la crise sanitaire. LOGEO Seine sollicite un accord de principe pour la garantie, à hauteur de 100%, par la Ville de Lillebonne, de cet emprunt complémentaire exceptionnel.

Délibération n°: D.57/06.21

**Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation des logements du Clairval
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal**

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Vu la délibération n°D.99/09.18 du 20 septembre 2018 donnant un accord de principe pour la garantie, par la Ville de Lillebonne, de trois prêts (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE, PAM, et ECOPRET), d'un montant global de 16 796 607 euros, pour la réalisation de travaux de réhabilitation des logements du Clairval,

Considérant que la société LOGEO Seine a décidé de contracter un prêt complémentaire dit « de haut bilan-COVID », d'un montant total de 1 216 000 euros, dans le cadre de l'opération de réhabilitation précitée,

Considérant que la société LOGEO Seine sollicite un accord de principe pour la garantie de ce prêt par la Ville de Lillebonne et ce, à hauteur de 100 % ; prêt que ladite société envisage de contracter auprès de la Banque des Territoires.

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ce prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 216 000 euros.

Durée : 40 ans avec un différé de 20 ans au taux de 0 %, puis 20 ans au taux du Livret A majoré d'une marge de 0,60.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie par la Ville de Lillebonne à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt complémentaire d'un montant total garanti de 1 216 000 euros souscrit par la société LOGEO Seine auprès de la Banque des Territoires.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



